

Ordonnance sur la base de données référentielles des bâtiments et des logements (OBDR-BL)

du 15.02.2023 (état 01.01.2023)

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

vu l'article 57 de la Constitution cantonale;

vu la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes du 23 juin 2006 (Loi sur l'harmonisation de registres, LHR);

vu l'ordonnance sur le Registre fédéral des bâtiments et des logements du 9 juin 2017 (ORegBL);

vu la loi sur les bases de données référentielles et sur l'harmonisation des registres des personnes, des entreprises et établissements ainsi que des bâtiments et logements du 12 septembre 2019 (LBDR);

vu l'ordonnance d'application de la loi sur les bases de données référentielles et sur l'harmonisation des registres des personnes des entreprises et établissements ainsi que bâtiments et logements du 3 février 2021 (OgBDR);

sur la proposition du département en charge des finances,

ordonne:

1 Dispositions générales

Art. 1 Dispositions générales

¹ La présente ordonnance fixe les dispositions d'exécution de la base de données référentielles des bâtiments et logements (ci-après: BDR-BL) de la loi sur les bases de données référentielles et sur l'harmonisation des registres des personnes, des entreprises et établissements ainsi que des bâtiments et logements (LBDR).

² La présente ordonnance est applicable:

a) à la BDR-BL et aux données qu'elle contient;

* Tableaux des modifications à la fin du document

- b) aux bases de données sources de la BDR-BL;
- c) aux liens entre la BDR-BL et les autres BDR.

³ Les dispositions fédérales demeurent réservées.

2 Données

Art. 2 Typologie des informations contenues dans la BDR-BL

¹ La BDR-BL comprend les éléments suivants détaillés dans l'annexe 1:

- a) l'identificateur de logement attribué par l'OFS (EGID);
- b) l'identificateur de bâtiment attribué par l'OFS (EWID);
- c) l'identificateur de l'entrée du bâtiment attribué par l'OFS (EDID);
- d) l'identificateur du projet attribué par l'OFS (EPROID);
- e) les données des projets de constructions;
- f) les données des bâtiments;
- g) les données des logements.

Art. 3 Conservation des données

¹ La conservation des données enregistrées dans la BDR-BL est faite suivant leur statut:

- a) les données avec le statut "Actif" sont disponibles dans la BDR-BL;
- b) les données avec le statut "Inactif " sont conservées, mais peuvent être éliminées à l'échéance de 10 ans sur décision du CCBDR, une telle élimination donne lieu à l'établissement d'un bordereau.

² L'historique des modifications des données des bâtiments et logements est conservé, mais peut être éliminé sans échéance sur décision du CCBDR.

³ Les données de journalisation sont conservées au minimum 18 mois.

⁴ Sont réservées les dispositions sur la protection des données en lien avec les droits des personnes sur leurs propres données.

3 Bases de données sources

Art. 4 Inventaire des bases de données sources actives

¹ La BDR-BL est constituée des bases de données sources actives suivantes:

- a) le registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL);
- b) les registres fonciers valaisans;
- c) les cadastres municipaux;
- d) les registres municipaux des demandes d'autorisation de construire;
- e) la plateforme informatique cantonale de la mensuration officielle;
- f) la plateforme informatique cantonale du registre foncier;
- g) la base de données source des valeurs fiscales des bâtiments et logements;
- h) la base de données source cantonale des demandes d'autorisation de construire.

² L'annexe 2 présente les bases de données sources actives ainsi que les responsables ou teneurs de registres associés.

Art. 5 Certification

¹ Les applications communales assurant la transmission des données des bâtiment et logements utilisés par la BDR-BL doivent être certifiées par le service en charge de l'informatique.

² Les applications doivent notamment répondre aux exigences en matière de sécurité de l'information, de protocole d'échange et de systèmes de gestion de la qualité des données.

4 Utilisation des données

Art. 6 Confidentialité des données

¹ Les utilisateurs doivent traiter les données de la BDR-BL de manière confidentielle, de surcroît dans le respect du secret de fonction, pour autant qu'elles ne soient pas publiques par le biais d'une base de données source.

Tableau des modifications par date de décision

Adoption	Entrée en vigueur	Elément	Modification	Source publication
15.02.2023	01.01.2023	Acte législatif	première version	RO/AGS 2023-020

Tableau des modifications par disposition

Élément	Adoption	Entrée en vigueur	Modification	Source publication
Acte législatif	15.02.2023	01.01.2023	première version	RO/AGS 2023-020

Annexe 1 à l'article 2 alinéa 1 OBDR-BL

(Etat au 01.01.2023)

Inventaire des données de la BDR-BL

1 Les données en lien avec l'objet construit

- identificateur fédéral de bâtiment (EGID)
- identification fédérale des immeubles (EGRID)
- source
- numéro d'immeuble
- numéro de secteur du registre foncier (LGBKR)
- numéro OFS de la commune
- nom court de la commune
- identificateur bâtiment application tierce
- numéro officiel du bâtiment
- nom du bâtiment
- coordonnée E
- coordonnée N
- provenance des coordonnées
- statut de plausibilité des coordonnées
- flag coordonnées
- code local 1
- code local 2
- code local 3
- code local 4
- quartier
- statut du bâtiment
- catégorie de bâtiment
- classe de bâtiment
- année de construction
- mois de construction
- période de construction
- année de démolition
- surface du bâtiment
- volume du bâtiment
- volume du bâtiment – norme

- volume du bâtiment – indication sur la donnée
- nombre de niveaux
- nombre de pièces d'habitation indépendantes
- abri de protection civile
- surface de référence énergétique
- générateur de chaleur pour le chauffage 1
- générateur de chaleur pour le chauffage 2
- source d'énergie / de chaleur de chauffage 1
- source d'énergie / de chaleur de chauffage 2
- source d'information pour le chauffage 1
- source d'information pour le chauffage 2
- date de mise à jour pour le chauffage 1
- date de mise à jour pour le chauffage 2
- générateur de chaleur pour l'eau chaude 1
- générateur de chaleur pour l'eau chaude 2
- source d'énergie / de chaleur de l'eau chaude 1
- source d'énergie / de chaleur de l'eau chaude 2
- source d'information pour l'eau chaude 1
- source d'information pour l'eau chaude 2
- date de mise à jour pour l'eau chaude 1
- date de mise à jour pour l'eau chaude 2
- champ libre pour le bâtiment 1
- champ libre pour le bâtiment 2
- catégorie de bâtiment (GKATID)
- statut de plausibilité
- indicateur de maison en terrasse (O/N)
- nombre de logements
- nombre de logements démolis
- date de dernière mutation
- date de l'exportation
- puissance installée selon le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH)
- besoins estimés selon SEFH
- Surface de référence estimée SEFH

2 Les données en lien avec l'accès à un bâtiment associé à une entrée

- source
- identificateur fédéral de bâtiment (EGID)

- identificateur fédéral de l'entrée (EDID)
- identificateur fédéral d'adresse de bâtiment (EGAID)
- numéro d'entrée du bâtiment
- numéro officiel de rue
- identificateur fédéral de rue (ESID)
- nom de rue
- numéro postal d'acheminement (NPA)
- NPA-chiffres complémentaires
- désignation abrégée du lieu
- coordonnée E
- coordonnée N
- adresse officielle
- identificateur d'entrée de bâtiment selon une application tierce
- statut de plausibilité
- date de dernière mutation
- date de l'exportation

3 Les données en lien avec l'unité d'habitation comprenant au moins une cuisine

- source
- identificateur fédéral de bâtiment (EGID)
- identificateur fédéral de logement (EWID)
- identificateur fédéral de l'entrée (EDID)
- identificateur logement application tierce
- numéro administratif de logement
- étage
- logement sur plusieurs étages
- numéro physique de logement
- situation sur l'étage
- statut du logement
- année de construction
- année de démolition
- nombre de pièces d'habitation
- surface du logement
- cuisine
- affectation du logement
- source d'information de l'affectation
- date d'actualisation de l'affectation
- commentaire sur l'affectation
- restriction d'utilisation selon LRS

- identificateur fédéral d'immeuble (EGRID)
- numéro de secteur du registre foncier
- numéro d'immeuble
- suffixe du numéro d'immeuble
- type d'immeuble
- champ libre pour le logement 1
- champ libre pour le logement 2
- personne(s) avec domicile principal
- personne(s) avec domicile secondaire
- date de la première occupation
- date de la dernière occupation
- statut de plausibilité
- date de dernière mutation
- date de l'exportation

4 Les données en lien avec la parcelle ou DDP sur lequel un bâtiment est édifié

- source
- identification fédérale des immeubles (EGRID)
- numéro d'immeuble
- numéro de secteur du registre foncier (LGBKR)
- numéro de secteur du registre foncier (LGBKR) - Nom
- numéro OFS de la commune
- nom court de la commune
- toponyme
- type d'immeuble
- typePropriete
- coordonnée E
- coordonnée N
- surface
- périmètre
- surface bâtie

5 Les données en lien avec le propriétaire PP ou EE

- identificateur fédéral de la personne dans le registre foncier (EG-BPID)
- identificateur fédéral du droit (EREID)

- nom
- type de personne (personne physique ou personne morale)

6 Les données en lien avec le projet de construction faisant l'objet d'une autorisation

- source
- identificateur fédéral de projet de construction (EPROID)
- numéro de service d'enquête
- identificateur projet de construction application tierce (PBABID)
- numéro officiel de dossier de construction
- numéro officiel de dossier de construction suffixe
- description du projet de construction
- numéro OFS de la commune
- commune de construction
- base de l'autorisation
- type de maître d'ouvrage
- nom de maître d'ouvrage 1
- nom de maître d'ouvrage 2
- nom de maître d'ouvrage suppl. entreprise
- rue du maître d'ouvrage
- numéro d'entrée du maître d'ouvrage
- supplément adresse maître d'ouvrage
- numéro postal du maître d'ouvrage
- chiffre complémentaire du no postal maître d'ouvrage
- localité du maître d'ouvrage
- localité étrangère du maître d'ouvrage
- pays de domicile du maître d'ouvrage
- genre de construction
- type d'ouvrage
- coût total du projet
- date de la demande de permis
- date du permis de construire
- date du début des travaux
- durée prévisionnelle des travaux
- date de fin des travaux
- date de report
- date de refus de l'autorisation de construire
- date de non réalisation
- date de retrait de la demande de permis de construire
- statut du projet de construction

- champ libre pour le projet 1
- champ libre pour le projet 2
- dossier archivé
- statut de plausibilité
- nombre de bâtiments concernés par le projet
- nombre de bâtiments démolis concernés le projet
- nombre de logements concernés par le projet
- nombre de logements démolis concernés le projet
- date de mutation
- date dernier export

7 Les données en lien avec les autres transformations

- source
- identificateur fédéral de projet de construction (EPROID)
- identificateur fédéral de travaux (ARBID)
- identificateur fédéral de bâtiment (EGID)
- genre de travaux
- assainissement énergétique
- assainissement du système de chauffage
- transformations / rénovations intérieures
- changement d'affectation
- agrandissement chauffé
- agrandissement non chauffé
- installation solaire thermique
- installation solaire photovoltaïque
- autres travaux de transformation
- statut (GBLSTAT)
- statut de plausibilité (GBLPLAUS)
- date de mutation (GBLMUTDAT)
- date de dernier export (PEXPDAT)

Annexe 2 à l'article 4 alinéa 2 OBDR-BL

(Etat au 01.01.2023)

Inventaire des bases de données sources actives de la BDR-BL

Bases de données sources actives	Bases de données sources actives exactes	Responsable
La plateforme informatique fédérale du registre des bâtiments et logements (RegBL)	Registre fédéral des bâtiments et logement (RegBL)	Office fédéral de la statistique
Les registres fonciers valaisans	Base de données Capitastra	Service du registre foncier
Les cadastres municipaux	Bases de données utilisées par les teneurs de registre des communes	Teneurs de registre
Les registres municipaux des demandes d'autorisation de construire	Bases de données utilisées par les services techniques des communes	Communes
La plateforme informatique cantonale du cadastre	Base de données de la mensuration officielle BADOC	Service de la géoinformation
La plateforme informatique cantonale du registre foncier	Base de données Capitastra	Service du registre foncier
La base de données source des valeurs fiscales des bâtiments et logements	Bases de données utilisées par les teneurs de registre des communes	Teneurs de registre
La base de données source cantonale des demandes d'autorisation de construire	Base de données de eConstruction	Secrétariat cantonal de construction